

Jean-Baptiste André Godin à Henry Levasseur, 10 juillet 1874

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation4 p. (222r, 223r, 224v, 225r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Henry Levasseur, 10 juillet 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 18/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47857>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 juillet 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Levasseur, Henry \(1843-1905\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Godin communique à Levasseur un article sur les institutions du Familistère rédigé par un de ses employés [Alphonse Grebel] pour combattre la calomnie à l'égard du Familistère ; il précise qu'il avait retenu la publication de l'article mais qu'il ne s'y oppose plus. Sur les écoles du Familistère : il lui transmet la note communiquée au ministre de l'Instruction publique ; l'administration avait jusqu'ici procédé par intimidation, sous le ministère Batbie, l'inspecteur général Eugène Rendu avait fait deux visites inquisitoriales concluant que le curé devait pouvoir entrer dans les écoles, ce qu'il a refusé tout en demandant aux maîtres d'enseigner davantage le catéchisme, et que les sexes devaient être séparés, ce qu'il a accepté. Godin envoie à Levasseur une correspondance relative à l'administration municipale et la gestion du bureau de bienfaisance de Guise : depuis 1870, la classe riche de Guise ne verse plus sa cotisation au bureau, d'où une réduction de 4 000 F de ses dépenses ; Godin a proposé une distribution de pain aux familles nécessiteuses mais le maire s'y est opposé avec violence ; Godin a donné ordre à ses employés d'organiser une distribution dans son établissement deux fois par semaine en plus des sommes versées au bureau de bienfaisance provenant des taxes levées sur les représentations théâtrales.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Aliments](#), [Articles de périodiques](#), [Conflit](#), [Éducation](#), [Familistère](#), [Finances publiques](#), [Œuvres de bienfaisance](#), [Religions](#), [Théâtre](#)

Personnes citées

- [Batbie, Anselme \(1828-1887\)](#)
- [Maillet, Joseph Alfred](#)
- [Municipalité de Guise](#)
- [Rendu, Eugène \(1824-1903\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)
- [Versailles \(Yvelines\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles le 10 juillet 1774

cher Monsieur Lénares,

Le temps me manque pour vous faire une narration spéciale des différents faits que je suis arrivé à faire appeler. Je vous borre pour aujourd'hui à vous transmettre un document sur les institutions du Ministère qu'un de mes employés m'a envoyé. Dernièrement, en me présentant de lui demander l'autorisation de le faire publier dans un journal, je ne sais devant ce qu'il avait en tête.

Cette demande m'était faite dans le but de constater les effets de la calomnie, mais j'ai cru malgré cela d'après mon entier momentanément la publication. Je ne verrais aujourd'hui aucun inconvenient à ce que vous le publiez vous-même dans la mesure que nous pourrions juger convenable.

Sur ce qui concerne les écoles, je vous
permets de nous donner copie de la note
que j'ai renvise dernièrement au
Ministre de l'instruction publique.

Dès que longtemps l'administration
résiste à mon siège par voie d'intimi-
cation, mais en se démantelant toujous
bien garder de me laisser accéder discuter
privément avec les demandes qui me
sont faites. Dans le ministère Battie,
à l'école suédoise, inspecteur général de
l'instruction publique, est venue deux
fois faire dans mes établissements des
visites relativement inquisitoriales,
me demandant à l'intérieur du cercle
des mes écoles sur la préparation des
élèves. J'en résiste à la première
démarche ; j'en cède à la seconde car
je demande un enseignement plus
rigoureux. Ces catéchismes de la part
de mes maîtres dans mes écoles, afin
de ne donner prise à aucune critique.

Malgré cela, ma lettre au Ministre
vous apprendra qu'on me la tient pas

pour satisfaire.

Je vous joins aussi ma correspondance, sur un sujet de l'administration municipale de Guise, que vous ferez voir dans quel état est cette administration.

Pendant les vacances dernières, voyant les privations d'un certain nombre de familles ouvrières dans la ville de Guise, j'en étais concerté avec des membres du bureau de bienfaisance pour faire une distribution de pain à ces familles nécessiteuses. Depuis 1876, la classe riche de la ville a refusé au bureau de bienfaisance de lui accorder les cotisations qu'il leur accordeait jusqu'à ce moment, et les fonds du bureau de bienfaisance ont été par ce fait réduits de 6000 francs environ.

J'espérais donc en organisant cette distribution pacifier chez la classe riche le désir de m'envier, mais il fut rapporté que le Maire s'était élevé avec violence contre ma propension dans la réunion que le bureau de

Bienfaisance est à ce sujet.
Ma correspondance vous dira de
suite. Le Maine, dans sa régence,
dissimule le refus sous le prétexte
que si je dois pas intervenir dans les
listes, mais je vous ferai remarquer
que faute d'avoir pu faire accepter
la chose avant mon départ pour l'é-
tailler, j'ai du donner l'ordre aux
employés de mon établissement d'organiser
la chose par eux-mêmes. Les listes
s'auront été dressées d'accord avec l'ordre
du bureau bienfaisance de bienfaisance avec
lesquels je m'assis entièrement, car je ne
pourrais faire autrement que de me
réserver la faculté d'indiquer les noms
et noms auxquels je portais intérêt.
Cette distribution a lieu deux fois par
semaine. Dans mon établissement pour
la population de Guise, cependant
que des communes que le département
verra, comme vous pouvez le voir,
à la caisse du bureau de bienfaisance
par les taxes levées sur les représentations
théâtrales.

Bien sincèrement à vous
Godin